



Suite à l'appel des différentes organisations syndicales, le SPIP de Marseille milieu ouvert, réuni en assemblée générale le 3 mars 2016, a décidé de s'associer pleinement au mouvement national dénonçant l'inégalité de traitement subie par les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Pour rappel, ce mouvement fait suite à l'exclusion des personnels d'insertion des mesures indemnitaires exceptionnelles décidées en décembre 2015 par la DAP.

Cette injustice s'ajoute aux difficultés rencontrées par les CPIP sur le terrain, ceux-ci subissant déjà une charge de travail grandissante et un manque d'effectif criant.

C'est la raison pour laquelle nous exigeons :

- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation.**
- **Une revalorisation indemnitaire dans les mêmes proportions que pour les autres filières.**
- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.**
- **L'égalité de traitement des assistantes de service social ayant intégré le corps des CPIP pour le calcul de la pension retraite.**
- **Un plan de recrutement massif permettant un véritable renforcement des ressources humaines et la mise en place d'un organigramme.**

Dans ce contexte, les CPIP du SPIP de Marseille, milieu ouvert, présents à l'assemblée générale ont acté à compter du 3 mars 2016 :

- **Le boycott de l'ensemble des réunions institutionnelles et partenariales.**
- **Le boycott des CPI.**
- **Le boycott des groupes de travail.**
- **Le refus de la prise en charge de nouveaux candidats stagiaires (hors CPIP).**
- **La transmission des rapports, mails et fax accompagnés de la mention suivante :**

« Le SPIP est actuellement en mouvement protestataire jusqu'à l'ouverture de négociations indemnitaires et statutaires pour la filière Insertion et Probation, ainsi que pour la continuité du renfort en ressources humaines, pour le respect des engagements pris par la DAP auprès des assistantes de service social et pour l'arrêt de la pré-affectation ».

Une prochaine assemblée générale des personnels est prévue le 14 mars 2016 afin de réévaluer ces modalités d'action si l'absence de réponse à nos revendications le nécessite.

